

COMMUNE DE VAIVRE ET MONTOILLE

TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DES BATIMENTS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 septembre 2016 à 18h15 sous la présidence du Maire Pierre LORTET.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire a tout à d'abord présenté l'analyse de la situation financière de la Commune établie par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques le 02/08/2016.

Il en ressort que malgré des recettes de fonctionnement généralement inférieures aux autres communes de la même strate démographique, la Commune de Vaivre et Montoille dispose malgré tout au final d'une capacité d'investissement annuelle très intéressante ceci grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement assez faible. L'effort d'investissement réalisé au cours des dernières années n'a pas compromis l'équilibre des finances communales, l'épargne disponible pour les investissements futurs qui atteint 1 547 € par habitant est en nette progression depuis plusieurs années. Elle permettra notamment de financer les travaux d'extension et des mises aux normes d'accessibilité de l'accueil de loisirs et du gymnase. Tous les investissements réalisés ces dernières années ont été en totalité financés sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de passer un contrat de maîtrise d'œuvre et d'assistance administrative et financière avec le SOLIHA conception maîtrise d'œuvre.
Pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'accueil de loisirs et de la salle polyvalente (gymnase) :
 - Etude et demande de subvention, autorisation de travaux avec l'avant-projet pour la somme de 3000 € pour le centre de loisirs et de 4000 € pour la salle polyvalente ;
 - Etude et exécution du projet retenu, 9 % HT du montant des travaux.
- d'attribuer une subvention de 23 € par élève au profit des élèves de cours moyens de l'école primaire de Vaivre et Montoille pour financer la classe découverte ;
- a voté les subventions aux associations non sportives comme suit :
 - Club 3^{ème} âge 500 €
 - ELIAD 100 € ;
 - Anciens combattants 120 € ;
 - ACCA VAIVRE 100 € ;
 - Prévention routière 100 € ;
 - Veuves Civiles 70 € ;
 - ADOT 70 70 € ;
 - Croix rouge 70 € ;
 - Paralysés de France 70 € ;
 - Restaurant du Cœur 70 € ;
 - Club canin Ile verte 150 € ;
 - ADMR 100 € ;
 - Protection animale 100 € ;

- Epicerise 100 € ;
- Le Peuple du Lac 70 € ;
- La récré anglaise 70 € ;
- La Banque Alimentaire 70 € ;
- a approuvé le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Vesoul-Frotey ;
- a décidé de participer à la protection sociale complémentaire des agents et de leur verser la somme de 5€ par mois pour la garantie prévoyance labellisée ;
- a décidé de céder à l'euro symbolique au Département la parcelle cadastrée, BM 317 d'une superficie de 1a30 située dans l'emprise du giratoire de desserte de la ZA Champ au Roi et du lotissement la Balonge 2 ;
- a décidé d'acquérir 3 parcelles inscrites en emplacements réservés au plan local d'urbanisme (environ 1a27) situées face à la base de voile au prix de 8 € TTC le m2 ;
- a décidé la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public pour le lotissement privé situé lieu-dit profonde fin. Ces travaux réalisés par le SIED seront à la charge du lotisseur.